

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMORS en date du Lundi 19 septembre sous la présidence de Monsieur Claude JARNO Maire

Présents : JARNO Claude – BADOUAL Claudie - CADORET Philippe - CORBEL Jean – Jacques – DIGARD Jacky – FICHER Marie Berchmans – JAFFRE – DANET Christelle - LE BOURDIEC Joël – LE GAL Barbara – LE GUEN Karine - LE HETET Martine – LUCAZEAU Vincent - MARTIN Isabelle - MOIZAN – DUDORET Sabrina - NAYEL Christian – PRIGENT Marie - REPOSEUR Georges – Henri - SIMON Nadine – THILL Noémie - TORTELLIER Erick – TRAZET Mathieu -

Absents ayant donné procuration : GARANGER Clémence à JAFFRE – DANET Christelle

Absent excusé : GUEZENNEC Bruno

Secrétaire de séance : PRIGENT Marie.

[Délibération 2022 - 19/09 - 01 : Ouverture de séance – Quorum et Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13/06/2022 :](#)

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

S'agissant du procès – verbal de la séance précédente du conseil municipal en date du 13 juin 2022, considérant qu'un exemplaire a été transmis par voie dématérialisée chaque membre avant la présente séance,

Les conseillers ayant été invités à en prendre connaissance et à indiquer en séance les observations ou les corrections qu'ils souhaitent éventuellement y apporter,

VU le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal :

Article unique : APPROUVE le procès – verbal de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2022.

[Délibération 2022 - 19/09 – 02 : Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal](#)

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 2020-15/09-13 en date du 15 septembre 2020 donnant délégation du Conseil municipal au Maire, Considérant que les décisions prises doivent faire l'objet d'un compte – rendu au Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Article unique : PREND ACTE des décisions suivantes prises par le Maire dans le cadre de sa délégation :

NUMERO DECISION	OBJET	COUT
2022-2206-20	MAPA – Choix de confier une étude de faisabilité d'un projet photovoltaïque en autoconsommation au bureau H3C IMPULSE	3375.00 € HT
2022-2406-21	Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre avec SABA Architectes	7150.00 € HT
2022-2406-22	Signature avec le Conseil départemental 56 de la convention d'entretien du giratoire de Langroix RD 768	/
2022-1207-23	Signature du contrat de licence SAAS Application « Mon Village »	1 000.00 € HT
2022-1207-24	Avenant n° 3 portant actualisation du coût horaire des interventions musicales de l'école de musique de Pluvigner en milieu scolaire	50 € / h
2022-1807-25	Signature du devis pour une intervention du chantier NATURE de la CC d'AQTA	1500 € TTC
2022-1907-26	Signature contrat de prêt auprès du Crédit mutuel ARKEA	1 000 000 €
2022-1907-27	Signature d'une convention payante avec le SDIS 56 – forfait spectacle pyrotechnique	315.00 €
2022-2908-28	Délivrance et renouvellement de concessions aux cimetières – 1 ^{er} semestre 2022	06
2022-3008-29	Signature de la convention avec le département 56 pour l'exercice de permanences sociales à la mairie	/

[Délibération 2022 - 19/09 – 03 : Nomination d'un secrétaire de séance et secrétaire auxiliaire](#)

En début de séance du Conseil municipal, un secrétaire de séance doit être nommé parmi les conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré,

Madame Marie PRIGENT est désignée. Un agent municipal présent peut être désigné auxiliaire afin d'aider le secrétaire de séance dans sa mission. Il s'agit en l'espèce de la directrice générale des services.

Délibération 2022 - 19/09 – 04 : Comptes – rendus de réunions : Structures intercommunales et commissions municipales

Tous les comptes – rendus ont été préalablement transmis par mail aux élus.

☛ **Structures intercommunales :**

- Compte rendu de la réunion du 22/06/2022 relative au plan d'actions des jeunes au sein de la CC d'AQTA
 - Réunion du 24/06/2022 du Conseil communautaire de la CC d'AQTA
 - Réunion du comité syndical du pays d'Auray du 07/07/2022
 - Réunion technique du 07/07/2022 de présentation du PLH – programme local de l'habitat 2023/2028
 - Rapport d'activités et bilan de l'année 2021 des Chantiers d'insertion de la communauté de communes d'AQTA
- Mme JAFFRE – DANET montre le nouveau logo du syndicat de la Vallée du Blavet : « Blavet Terres & Eaux »

☛ **Commissions municipales :**

- Réunion du 13/09/2022 de la commission culturelle, communication, patrimoine
- Réunion du 15/09/2022 de la commission FINANCES.

Délibération 2022 - 19/09 – 05 : AVIS - Carrière de Kervrien en Pluvigner

VU la demande d'autorisation environnementale du 05/05/2021 présentée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement par le directeur de la société CMGO et relative au projet d'extension et de renouvellement de la carrière de Kervrien située à Kerfolic en Pluvigner,

En application de l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 03/08/2022 portant ouverture de l'enquête publique, Le Conseil municipal peut donner son avis.

Pour rappel : La présentation du dossier a eu lieu en séance du Conseil municipal du 19 juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal n'a pas d'observations particulières à formuler et ne s'oppose pas au projet. Monsieur Le Maire est chargé de transmettre cet avis au Préfet du Morbihan (Direction départementale des territoires et de la mer)

Délibération 2022 - 19/09 – 06 : Autorisation d'occupation du domaine public

L'usage privatif du domaine public communal nécessite que la commune accorde une autorisation.

L'autorisation doit revêtir un caractère écrit. Elle est délivrée par le Maire qui est seul compétent en la matière.

L'autorisation peut revêtir différentes formes. Ce peut être un acte unilatéral (arrêté individuel ou général) soit un contrat. Les formes « classiques » sont les autorisations d'occupation temporaire (AOT) comme une permission de voirie ou un permis de stationnement.

Il existe aussi des conventions d'occupation du domaine public.

Quelle que soit la forme, l'autorisation vaut pour une durée déterminée et n'est pas renouvelable tacitement. Elle reste précaire et révoquant comme le souligne l'article 8 du modèle de convention de concession des places de stationnement joint à la présente délibération.

Sauf dérogations, l'occupation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance dans un souci de bonne gestion communale. Son montant est fixé par délibération du Conseil municipal.

Après avis favorable de la commission FINANCES du 15/09/2022,

Le montant de la redevance annuelle pour l'usage d'une place de stationnement est de 100 €

Une convention de concession de places de stationnement devra être signée entre la commune et l'occupant.

Délibération 2022 - 19/09 – 07 : Décision modificative de crédits numéro 1 / Budget principal de la commune

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, notamment sur la nécessité de répartir les crédits budgétaires en fonction des réalisations,

VU l'avis favorable de la commission FINANCES du 15/09/2022,

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal ADOPTE la décision modificative de crédits n° 1 conformément à ce qui suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Article 2313 : Constructions + 334 000 €

RECETTES

Article 1641 : Emprunts en euros + 334 000 €

Délibération 2022 - 19/09 – 08 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental du MORBIHAN et programme 2022 d'entretien de la voirie communale / Hors agglomération

Après avoir entendu les explications de Mr Jacky DIGARD, adjoint aux travaux,

Dans le cadre de travaux d'entretien de la voirie hors agglomération :

Vu les devis fournis par l'entreprise EURL Thomas JAFFRE de CAMORS et le bureau CPA pour un montant total HT de 93 493.55 €.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du programme d'entretien de la voirie hors agglomération en 2022 auprès du Conseil départemental du Morbihan et charge Monsieur Le Maire de transmettre ce dossier au service compétent.

Délibération 2022 - 19/09 – 09 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental du MORBIHAN et aide exceptionnelle de 50 000 € - Travaux de voirie et de sécurité routière

Après avoir entendu les explications de Mr Jacky DIGARD, adjoint aux travaux,

Dans le cadre de travaux d'entretien de la voirie hors agglomération :

Conseil municipal de CAMORS du 19 septembre 2022

Vu le devis de l'entreprise SUR de Plougoumelen,

VU le devis du bureau Concept Plein Air d'Auray,

Le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une subvention de 50 000 € au titre de l'aide exceptionnelle 2022 pour ces travaux de voirie et de sécurité routière rue des sabotiers, rue du chêne, rue des korrigans, rue de l'étang et des impasses. Et charge Monsieur Le Maire de transmettre ce dossier au service compétent.

Délibération 2022 - 19/09 – 10 : Mise à jour du tableau des effectifs

La précédente délibération relative au tableau des effectifs date du 22/02/2022.

Depuis cette séance : Nouveaux recrutements

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après un vote à mains levées, le Conseil Municipal MODIFIE le tableau des effectifs qui s'établit de la façon suivante au 01/10/2022 :

- Attaché principal avec fonction de DGS (1)
- Animateur principal de 1^{ère} classe (1)
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (3)
- Adjoint administratif (1)
- Assistant de conservation principal 1^{ère} classe (1)
- Technicien (1)
- Agent de maîtrise (1)
- Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (1)
- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (4)
- Adjoint technique territorial (8)
- Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1^{ère} classe (1)
- Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2^{ème} classe (2)
- Adjoint d'animation (15)

Le détail figure en annexe dans un tableau comportant la durée hebdomadaire de service par poste .

Total = 40 postes dont 2 vacants.

Délibération 2022 - 19/09 – 11 : Pour information - Présentation des lignes directrices RH arrêtées et avis favorable du Comité technique du CDG 56

Chaque conseiller a reçu trois documents relatifs aux lignes directrices ressources humaines – LDRH qui ont fait l'objet d'un arrêté municipal en date du 31/05/2022 au vu de l'avis favorable émis le 03/05/2022 par le comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du MORBIHAN.

Il s'agit :

- Le 1er document de présentation des LDRH et comportant le diagnostic de la commune de CAMORS
- Le 2ème faisant état des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents (volet carrière)
- Le 3ème détaille la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines pour le mandat (Volet emploi)

Après échanges entre les élus, Le Conseil municipal prend acte des LDRH telles qu'elles ont été arrêtées à la date du 1^{er} juin 2022, aucune délibération n'étant nécessaire dans le cadre de la présente procédure. Les LDRH sont obligatoirement communiquées aux agents municipaux (note ou réunion)

Un bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels sera établi annuellement et en tenant compte des données issues du rapport social unique.

Le bilan annuel comportera le nombre d'avancements de grade et de promotion internes prononcés sur l'année (par grade, cadre d'emploi, filière...), le nombre de titularisations et de mise en stage, les nominations suite à la réussite à un concours

Délibération 2022 - 19/09 – 12 : Refonte du règlement d'utilisation de la salle communale du Petit bois - Application immédiate

Après avoir entendu les explications de Mr LE BOURDIEC, adjoint délégué à la vie associative et sportive – Jeunesse – Tourisme,

Afin de fournir aux locataires de la salle du Petit bois des informations les plus précises possibles, le règlement de la salle a été remanié. Cf le modèle de contrat de location joint en annexe avec un inventaire aussi.

Le Conseil municipal APPROUVE le nouveau règlement tel qu'il est présenté.

Délibération 2022 - 19/09 – 13 : Adoption des tarifs 2023 - Locations de la salle communale du Petit bois

VU l'avis favorable de la commission FINANCES du 15/09/2022,

Après avoir entendu les explications de Mr CORBEL, adjoint délégué au budget – finances – vie économique – environnement,

Le Conseil municipal VOTE les tarifs 2023 pour la salle communale du Petit bois conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Délibération 2022 - 19/09 – 14 : Point sur les programmes d'investissement, les travaux et les manifestations

Un point d'étape est fait par :

- Mme JAFFRE – DANET pour les travaux de construction d'un restaurant scolaire L'entreprise de terrassement termine en fin de semaine. L'entreprise du lot gros œuvre va pouvoir démarrer. La fin de ce chantier est prévue pour janvier 2024. Suivront les travaux de réhabilitation des locaux actuels rue de la Forge.

- Mr CORBEL pour le lotissement du Petit bois : Sur l'un des lots est à l'étude la création d'une maison de santé pluridisciplinaire. Mr JARNO évoque la toute nouvelle association « Santé des 3 rivières ».

- Mr DIGARD pour les travaux d'effacement de la rue des Genêts qui commencent dans 15 jours. Le transformateur va pouvoir être installé.

Côté église, une bâche va être mise en place durant la phase Etudes avec l'architecte retenu. A ce jour, un choix doit être fait pour le clocher (version 1900, restauration ou simplifiée)

Des échanges ont lieu entre les élus à propos de la route de Kerniel. Mr CADORET évoque le passage des engins agricoles gêné par des arbres à élaguer et demande par ailleurs des travaux pour assainir la route (hauteur du ruisseau et évacuation vers l'Evel à voir) L'intervention des techniciens du syndicat de la Vallée du Blavet va être sollicitée.

- Mr LE BOURDIEC évoque le nouveau terrain de pétanque au stade et les travaux restant à finir sous le préau pour le terrain abrité. Entre les mains courantes, le filet pare – ballon, tout doit être achevé pour la fin septembre.

En terme d'aménagement de la zone de loisirs du Petit bois, 4 tables de pique –nique ont été achetées, deux lavoirs réhabilités et embellis, une barrière en bois installée au niveau du parking.

Le forum des associations s'est très bien passé avec environ 250 personnes accueillies et 25 associations présentes. Pour l'an prochain, Mr LE BOURDIEC envisage d'élargir les horaires du forum pour ne pas concentrer les flux sur une même tranche horaire. Le centre équestre « L' Etre cheval » a proposé des tours de poney pour 2023, ce qui créera une animation supplémentaire.

Mr LE BOURDIEC précise que les membres du Bagad Bleidi Kamorh se tiennent à la disposition des associations de la commune pour leurs manifestations

- Mme THILL et Mme PRIGENT pour la journée citoyenne du samedi 10/09/2022 : Satisfaction d'avoir vu une cinquantaine de bénévoles pour cette 1^{ère} fois – toutes générations confondues. Cela donne de la motivation pour organiser une 2^{ème} édition.

Délibération 2022 - 19/09 – 15 : Informations diverses

↳ Effectifs scolaires 2022/2023 : Mme Christelle JAFFRE – DANET fournit aussi les chiffres pour la rentrée scolaire 2022/2023 soit un effectif de 145 pour l'école publique Les Lutins et 147 pour l'école privée Saint Joseph. Des enfants de maternelle viendront s'ajouter à partir de janvier 2023.

↳ Rencontre du 24/05/2022 entre le Maire et le Président de la CC d'AQTA et les deux directeurs de services pour un tour d'horizon de toutes les problématiques de la collectivité : Echanges très constructifs. Une amélioration de service pour les élèves des 2 écoles de CAMORS grâce à l'accès à la piscine de BAUD validé entre les deux intercommunalités, ce qui offre aux enfants plus de temps dans l'eau et non dans les transports.

↳ Devenir du bâtiment communal jouxtant le cimetière au 19, rue des acacias :
Communication aux élus de l'évaluation fournie par le pôle d'évaluation domaniale de VANNES

↳ Distribution prévue d'une plaquette « Etre visible pour ta sécurité » présentée par Mme Christelle JAFFRE – DANET et Barbara LE GAL : Il s'agit de promouvoir auprès des élèves (élémentaires, collègues, lycées) le port d'un équipement réfléchissant. Pour cela, la Municipalité les invite à choisir entre un brassard, un gilet ou une pastille à coller sur leur cartable. Gratuité de l'équipement pour une meilleure sécurité pour tous, y compris pour les automobilistes qui croisent par exemple tôt le matin de jeunes enfants tout en noir comme le souligne Mme LE GAL.

↳ Délibération fiscale et taxe annuelle sur les friches commerciales : Mr JARNO explique le dispositif. Soit la commune l'institue, soit la CC d'AQTA. Une décision sera à envisager courant 2023 avant le 1^{er} octobre.

↳ Déploiement de la Fibre sur CAMORS : Lambel comme zone ouverte à la commercialisation avec 142 foyers depuis le 9/09. Pas d'autre information pour le moment. Toute la commune devrait être couverte pour fin 2026.

↳ Le prochain conseil communautaire aura lieu le 29/09/2022 Salle du Petit bois.

↳ Remerciements chaleureux du Maire pour tous ceux qui ont aidé lors de l'incendie du 12/08/2022 à Lann Kerpenru : Un grand merci aux pompiers, gendarmes, élus, bénévoles, commerçants, agriculteurs pour leurs actions respectives et une organisation maîtrisée. Merci aussi aux riverains (200 personnes) pour leur comportement ayant facilité leur nécessaire évacuation. L'évènement a été bien géré grâce à l'implication de tous et une forte volonté de partage et d'humanité.

Séance levée à 22 h 45.

Le 19 septembre 2022
Le Maire,
Claude JARNO



La Secrétaire,
Marie PRIGENT

Affiché le 28/09/2022